

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 11 du mois d'avril, de 17 h 00 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Louis MARETTE, 2^{ème} Vice-Président, en l'absence de Madame la Présidente du SMDEA, Christine TÉQUI.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	26
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	16
Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL, Pierre VIEL	
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	7
Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI	
ADMINISTRATEURS ABSENTS	3
Raymond BERDOU, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU,	
POUVOIRS	2
Alain MAYODON, Christine TÉQUI	donne pouvoir à Daniel GONCALVES Louis MARETTE

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Monsieur le Vice-Président, Louis MARETTE, excuse Madame la Présidente, Christine TÉQUI, et ouvre la séance. Monsieur le Vice-Président donne lecture des pouvoirs attribués.

Monsieur le Vice-Président, propose Élisabeth CLAIN en tant que secrétaire de séance, et propose d'examiner les points de la séance soumis à délibération :

- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 07.03.2023.
- Subvention CSE.
- Refacturation de l'électricité de la prise d'eau à Le Peyrat.
- Accord-cadre à bons de commande pour des études préalables d'environnement et de dossiers règlementaires pour les opérations d'eau potable et/ou d'assainissement – Période 2023 à 2027.
- Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de CARBONNE.
- Quatrième programmation travaux 2023.
- Groupement d'achat d'électricité : Association avec le Conseil Départemental
- Questions diverses

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07.03.2023

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques et propose le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07.03.2023 au vote.

▲ PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 1. Subvention 2023 du Comité Social Économique

Patrick RESCANIÈRES rappelle au Conseil d'Administration qu'en 2011 la subvention de fonctionnement avait été portée à 0.35 % de la masse salariale brute.

Il informe que le Comité Social Économique a sollicité une augmentation pour 2023 de cette subvention, demande qui a reçu une fin de non-recevoir étant donné l'augmentation mécanique de 11 % déjà accordée.

Prenant en compte l'évolution de la masse salariale brute du SMDEA, Monsieur le Vice-Président propose donc de subventionner les actions sociales et culturelles à hauteur de 23 074.96 €, et le fonctionnement à hauteur de 26 920.78 €.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques et propose au vote le rapport.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 2. Convention de refacturation des coûts d'électricité dans le cadre des travaux d'aménagement de la prise d'eau du Barrage de Montbel sur l'Hers au Peyrat

Guillaume ROUGÉ rappelle que le SMDEA assure la gestion technique et l'exploitation du barrage de Montbel pour le compte de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM), qui, en qualité de propriétaire et maître d'ouvrage, a engagé des travaux en 2023 pour la restauration de la continuité écologique de la prise d'eau du Peyrat, travaux réalisés par la société SASU CASADEBAIG (64).

Guillaume ROUGÉ explique que la société SASU CASADEBAIG a sollicité le SMDEA afin de se raccorder à son réseau électrique, le temps de la durée du chantier, du 27.03.2023 au 30.10.2023, afin de ne pas engager de frais supplémentaires.

Guillaume ROUGÉ souligne le fait que l'utilisation d'électricité sur ce point de livraison par l'entreprise ne porte pas préjudice à l'activité du SMDEA qui souhaite répondre favorablement à cette demande par l'établissement d'une convention fixant les modalités et obligations réciproques des intéressés. Guillaume ROUGÉ précise que la refacturation à l'entreprise se fera à la fin des travaux.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques.

Daniel GONCALVES demande s'il y a besoin d'augmenter la puissance ?

Guillaume ROUGÉ répond que cela avait déjà été fait au préalable.

Monsieur le Vice-Président propose le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 3. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des études préalables d'environnement et de dossiers réglementaires pour les opérations d'eau potable et/ou d'assainissement

Justine MOREREAU expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande pour des études préalables d'environnement et de dossiers réglementaires pour les opérations d'eau potable et/ou d'assainissement, ceci afin de permettre au SMDEA de pouvoir se doter d'une assistance technique supplémentaire pour assurer les missions techniques dans les domaines dont il a compétence.

Justine MOREREAU précise que cet accord est conclu à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31.12.2023, renouvelable 3 fois.

Elle informe que le montant des prestations s'élève à 110 000 € HT minimum, et 1 000 000 € HT maximum pour la période globale de 4 ans.

Justine MOREREAU mentionne les entreprises ont fait parvenir une offre régulière, dans l'ordre d'arrivée des plis, et qui sont :

1. SOLER IDE
2. ANTEA France
3. DEKRA INDUSTRIAL
4. CEREG Ingénierie Sud-Ouest
5. SCE

Justine MOREREAU rapporte qu'au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 11.04.2023, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse du bureau d'études ANTEA France.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques et propose le présent rapport au vote afin d'autoriser Madame la Présidente du SMDEA à signer cet accord.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 4. Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Carbone

Patrick RESCANIÈRES rappelle que le SMDEA a confié au groupement d'entreprises conjoint SOGEA SUD-OUEST (Mandataire), SANTERNE AQUITAINE (Cotraitant électricité) et ART OMNIA SARL (Cotraitant architecte) un marché notifié le 24 janvier 2019 pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable à Carbone.

Patrick RESCANIÈRES explique que le groupement a émis le souhait de réévaluer son offre suite à divers facteurs, notamment l'impact de l'inflation, et qui, au vu du contexte réglementaire et jurisprudentiel permet la réévaluation des clauses financières des contrats en cours.

Patrick RESCANIÈRES, informe le conseil d'administration qu'un travail important a été mené en interne afin de trouver la solution la plus adéquate, et qu'un projet d'avenant est en cours de finalisation afin de modifier les conditions économiques et la nature de certains travaux.

Il souligne enfin le fait que l'Agence de l'Eau participerait financièrement, très probablement à hauteur de 75 %, et qu'un accord de principe a été formulé en ce sens.

Quant au délai de réalisation des travaux, Patrick RESCANIÈRES, précise qu'il est maintenu à 99 semaines à compter de la délivrance de l'ordre de service à venir.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques et propose de mettre le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 5. 4^{ème} programmation de travaux 2023

Guillaume ROUGÉ présente les opérations à mener pour cette 4^{ème} tranche de travaux, pour un montant de 1 370 000 € HT pour l'eau potable, et de 100 000 € HT pour l'assainissement :

Commune	Nature des travaux EAU POTABLE	Montant HT en €
La Tour du Crieu	Réhabilitation de la nourrice de refoulement de la file n°1 de la station de pompage d'eau traitée de l'usine de production d'eau potable de la Tour du Crieu (09)	425 000 €HT
Foix	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – Avenue de Ferrières	150 000 €HT
Aulos - Sinsat	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – Chemin de Coume Terre	115 000 €HT
Galey	Réhabilitation du réseau de distribution en Eau Potable – secteur aval réservoir et réhabilitation du réseau de vidange du réservoir	280 000 €HT
Montferrier	Restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable des communes de MONTFERRIER-BENAIX et MONTSEGUR.	400 000 €HT
Benaix	Alimentation depuis le réseau d'eau potable de Montségur	
Montségur	<u>Tranche 1 - Réalisation de la nouvelle conduite d'adduction d'eau potable entre la future UTEP et le réservoir de Montségur</u>	
MONTANT TOTAL		1 370 000 € HT

Commune	Nature des travaux ASSAINISSEMENT	Montant HT en €
Mirepoix	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées – Cours Chabaud – Tranche 1	40 000 €HT
Varilhes	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées - Route de Rieux	60 000 €HT
MONTANT TOTAL		100 000 € HT

Monsieur le Vice-Président propose de délibérer sur ce premier programme et d'autoriser Madame la Présidente du SMDEA et Monsieur le 2^{ème} Vice-Président, à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 6. Groupement d'achat d'électricité : association avec le Conseil Départemental de l'Ariège

Patrick RESCANIÈRES rappelle que le SMDEA est membre du groupement d'achat d'énergie porté par le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège.

Patrick RESCANIÈRES souligne que le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège à l'intention de ne plus porter ce groupement, et souhaite rejoindre le groupement régional piloté par le Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn.

Patrick RESCANIÈRES précise que l'accord cadre du groupement SDE pour l'achat d'électricité arrive à terme au 31.12.2023 pour les tarifs C2, C3 et C4, et au 31.12.2024 pour le tarif C5.

Patrick RESCANIÈRES informe que le Conseil Départemental de l'Ariège, souhaitant maîtriser ses sites, a délibéré pour la mise en place d'un groupement, groupement que le SMDEA pourrait intégrer.

Patrick RESCANIÈRES suggère que le SMDEA adhère au groupement du Conseil Départemental de l'Ariège.

Patrick RESCANIÈRES expose les points sur lesquels le Conseil d'Administration du SMDEA doit délibérer, à savoir ne plus adhérer au groupement du Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège, approuver un accord de principe sur l'association au groupement d'achat d'énergie piloté par le Conseil Départemental de l'Ariège, et informer le Syndicat Départemental d'Électricité de l'Ariège des intentions du SMDEA de rejoindre ledit groupement du Conseil Départemental.

Patrick RESCANIÈRES précise que la réelle adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité organisé par le Conseil Départemental de l'Ariège et l'approbation de la convention constitutive de ce groupement de commande feront l'objet d'une mise à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration ultérieur.

Monsieur le Vice-Président demande s'il y a des remarques.

Pierre VIEL demande quelle est la raison de la décision du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège de ne plus porter ce groupement ? Et que fait-on des segments C2, C3, C4 en 2024 ?

Daniel GONCALVES répond que le syndicat est déjà dans un groupement régional pour la gestion du gaz, et que naturellement ils ont décidé de poursuivre la coopération au niveau de l'achat de l'électricité.

Patrick RESCANIÈRES répond que pour les segments C2, C3, C4, le SMDEA demeurera avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège jusqu'en 2024.

Monsieur le Vice-Président soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

▲ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Alain METGE pose la problématique rencontrée par de nombreuses communes du Département quant aux difficultés de remplissage des citernes pour la Défense Incendie.

Patrick RESCANIÈRES répond qu'un point sur la gestion du remplissage des bâches communales dans le cadre de la DECI et suite à une résolution consensuelle avec le SDIS 09 de cette problématique, feront l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Clôture de la séance à 18 h 00.

Le 2^{ème} Vice-Président,

Louis MARETTE

La Secrétaire de séance,

Élisabeth CLAIN